

Motion

Manque de transparence entourant la « prime d'excellence scientifique » : la section rendra public son classement

La section, opposée sur le principe de la prime dite « d'excellence scientifique » actuellement en vigueur, avait néanmoins estimé préférable de participer au processus de sélection sur des critères larges plutôt que de laisser une commission ad-hoc s'en charger.

Elle regrette le manque de transparence de ce processus, la liste des lauréats n'étant ni rendue publique ni transmise à la section (et a fortiori pas plus à la communauté des chercheurs relevant de la section).

Afin d'encourager le CNRS à adopter un processus transparent pour la sélection et la gestion de la prime, la section rendra public, à compter de la campagne 2014, son classement des candidats à la prime tel qu'elle le transmet aux instances décisionnaires du CNRS. Le classement sera ainsi accessible à l'ensemble de la section à partir de son site internet.

Christian BORDAS
Président de la section 04

Motion adoptée le 22 novembre 2013
19 votants : 16 oui, 1 abstention, 2 non

Destinataires :

Mme Geneviève Fioraso, ministre de l'ESR
M. Alain Fuchs, président du CNRS
M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
M. Jean-François PINTON, directeur de l'INP
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN